LA FIN DE
Vingt Années de Corruption.

Il est bien vrai que les plus fins voleurs finissent par se faire prendre, que les criminels les plus heureux sont à la fin victimes de leur audace. On savait bien depuis longtemps que les chefs du parti conservateur se maintenaient au pouvoir à force de corruption, en foulant aux pieds toutes les lois de la morale et de l'honneur, les intérêts les plus sacrés du pays. Mais ils avaient tellement aveuglé le peuple, que pour lui ouvrir les yeux, il fallait une preuve éclatante de leur culpabilité !

Cette preuve, elle existe aujourd'hui, grâce à la providence qui n'a pas voulu laisser leurs crimes plus longtemps impunis. Et cette preuve qui les confond nous a été fournie précisément par la question qui devait leur assurer le pouvoir pour vingt ans encore. "La question du Pacifique." Dès qu'il fut question de ce chemin de fer, on vit qu'il n'était destiné à n'être dans les mains de l'ancien gouvernement qu'un immense instrument de corruption, un moyen honteux de domination, et que ministres et députés conservateurs n'avaient d'autre but que de tirer profit des millions consacrés à cette folle entreprise.

C'était pour décider la Colombie à entrer dans la Confédération qu'on promettait de continuer le chemin de fer dans l'espace de dix ans. Le gouvernement s'engageait à donner cinquante millions d'acres de terre et trente millions de piastres à la compagnie qui entreprendrait la construction de ce chemin de fer. Les députés honnêtes comprirent la folie d'une pareille entreprise et ils firent tout en leur pouvoir pour l'empêcher. Ils savaient bien que ce n'est pas cinquante millions qu'il faudrait pour construire un pareil chemin, mais deux cents millions de piastres, et qu'entreprendre d'exécuter cette entreprise dans l'espace de dix ans, c'était vouloir prendre la lune avec les dents. Mais toutes les motions qu'ils firent pour empêcher cette grande folie d'être consommée furent inutiles comme on le verra par le rapport suivant des procédés de la Chambre.

Le 30 mars 1871, l'hon. M. Cartier ayant proposé une résolution à l'effet d'approuver les conditions arrêtées avec la Colombie anglaise pour son annexion à la Confédération, M. McKenzie proposa d'y substituer la résolution suivante :

" Les conditions projetées d'union avec la Colombie Britannique engagent la " Puissance à commencer dans 2 ans et à terminer dans 10 ans le chemin de fer du " Pacifique dont la route n'a pas été explorée et dont le coût n'a pas été calculé. Que " cette chambre est d'opinion que le Canada ne devrait pas être tenu à faire plus que " de commencer immédiatement les explorations nécessaires et après que la route aura " été déterminée, de procéder à l'exécution de l'ouvrage aussitôt que l'état des finances " le permettra et que la considération ultérieure des dites conditions soit ajournée dans " le but d'en obtenir la modification."

Cette motion fut rejetée par 97 contre 67 : tous les députés conservateurs votant contre.

Le même jour 30 mars 1871, M. Dorion proposa la motion suivante : " Que vû les " engagements déjà contractés depuis la confédération, et les dépenses d'urgence con- " sidérables requises pour les canaux et entreprises de chemin de fer dans la Puissance, " cette chambre ne serait pas justifiable d'imposer au peuple les charges énormes né- " cessaires pour la construction dans 10 ans, d'un chemin de fer conduisant av Pacifique " tel que proposé par les résolutions soumises à cette chambre."

Cette motion fut rejetée par 91 contre 70 : tous les députés conservateurs votant contre.

Le 31 mars 1871, M. McKenzie fait motion : " Qu'ayant égard à la vaste impor- " tance de la question que comportent les résolutions susdites, (comprenant l'obligation " de construire dans 10 ans, le chemin de fer du Pacifique, dont le coût est estimé à " plus de $100,000,000) il devrait être accordé un délai au peuple et à ses représentants " pour se consulter avant d'en venir à une décision définitive et que la considération " des dites résolutions devrait en conséquence être ajournée jusqu'à la prochaine " session."

Cette motion fut rejetée par 85 contre 68.

M. Cartier ayant demandé l'adoption du bill relatif au chemin de fer du Pacifique, le 1er juin 1872.

L'honorable M. Wood propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nou-